Renégociation de divers contrats de prêts

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans la délibération du 16 décembre 1996, la Ville de Besançon a défini les principales orientations concernant la gestion active de son encours de dette pour 1997.

Conformément à cette stratégie, la Ville de Besançon envisage de rembourser par anticipation divers contrats de prêts.

I) Remboursement anticipé des prêts 87001 - 87002 - 88001 - 88007

Ce remboursement anticipé concerne :

- deux contrats à taux fixe élevé qui autorisent des sorties par anticipation moyennant le paiement d'indemnités forfaitaires égales à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé ;
 - deux contrats indexés en TMO (Taux Moyen du Marché Obligataire).

L'objectif recherché est d'anticiper la disparition probable de l'index lors du passage à l'EURO et d'éviter que les modalités de révision du taux ne renchérissent la valeur de l'indice.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

Budget Principal

N° Prêt	Prêteur	Date	Durée	Та	ux	Capital remboursé	Indemnité de rembour-	
		échéance	résiduelle	Nature Taux du contrat		après échéance	sement anticipé	
87001 88001	CLF CLF	25/03/97 25/02/97	5 ans 6 ans	fixe révisable	8,90 % TMO	5 490 502,70 7 879 734,47	244 327,37 0,00	
	•		•	TOTAL		13 370 237,17	244 327,37	

Budget Eaux

N° Prêt	Prêteur Date	Date Durée	Taux		Capital remboursé	Indemnité de rembour-	
		échéance	résiduelle	Nature	Taux du contrat	après échéance	sement anticipé
88007	CLF	25/02/97	6 ans	révisable	ТМО	896 545,05	0,00
					TOTAL	896 545,05	0,00

Budget Assainissement

N° Prêt	Prêteur	Date	Durée	Та	ux	Capital remboursé	Indemnité de rembour-	
		échéance	résiduelle	Nature	Taux du contrat	après échéance	sement anticipé	
87002	CLF	5/03/97	5 ans	fixe	8,90 %	280 873,66	12 498,88	
		•	•		TOTAL	280 873,66	12 498,88	

Un appel d'offres sera lancé pour le refinancement :

- à taux variable
 - ou
- à taux fixe

Un rendu-compte sera fait au Conseil Municipal dès que le choix sera effectué par la Commission d'appel d'offres.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation les contrats référencés ci-dessus et à réaliser les opérations budgétaires nécessaires.

BUDGET PRINCIPAL								
	DEPENSES			RECETTES				
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refina	ncement				
Ouverture de crédits 913.1641.89146. 13 370 000			. Ouverture de crédits	913.1641.89146.20200	13 370 000			
	 Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé 							
. Virement de crédits	du 936.6611.20200 au 936.668.89146.20200	244 400						
	TOTAL GENERAL	13 614 638						

BUDGET EAUX								
DEPENSES RECETTES								
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refin	ancement				
. Ouverture de crédits	892.1643.89146.30700	896 500	. Ouverture de crédits	892.XX.89146.30700	896 500			
. Transfert de crédits	du 892.1643.30700 au 892.1643.89146.30700	46						
		896 546						
	TOTAL GENERAL	896 546						

BUDGET ASSAINISSEMENT									
	DEPENSES			RECETTES					
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refin	ancement					
. Ouverture de crédits	893.1643.89146.30800	280 500	. Ouverture de crédits	893.XX.89146.30800	280 500				
. Transfert de crédits	du 893.1643.30800 au 893.1643.89146.30800	374							
		280 874							
- Pour le verse	ment de l'indemnité de								
remboursemer anticipé	nt								
. Virement de crédits	du 993.668.30800 au 993.668.89146.30800	12 500							
	TOTAL GENERAL	293 374							

II) Remboursement anticipé du prêt 90006

La Ville de Besançon envisage également de rembourser par anticipation le prêt 90006 indexé en Libor DEM 1 mois.

De sa date de réalisation, en 1990, jusqu'à ce jour, le niveau du Libor DEM (taux interbancaire offert à Londres en Deutsche Mark) servant de référence pour les échéances du prêt a toujours été inférieur au Pibor (taux interbancaire offert à Paris).

A ce jour, nous remarquons que le différentiel entre taux courts allemands et taux courts français se resserre et un renversement en faveur des taux courts français est possible.

C'est pourquoi, la Ville de Besançon envisage de rembourser par anticipation ce contrat de prêt ; ce remboursement anticipé est d'autant plus justifié que la parité FRF/DEM revient à des niveaux intéressants pour effectuer cette sortie.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Budget Principal

				1	aux	Capital remboursé après échéance	Indemnité
N° Prêt	Prêteur	Date échéance	Durée résiduelle	Nature	Taux du contrat	(estimation faite avec un taux de change de 3,3783 *)	rembour- sement anticipé
90006	CLF	1/03/97	8 ans 9 mois	révisable	Libor DEM + 0,30	14 883 681	0,00
				TOTAL		14 883 681	0,00

^{*} taux de change appliqué à la dernière échéance payée du 01/01/1997

Le remboursement, compte tenu des délais de préavis pourrait intervenir au plus tôt à l'échéance du 01/03/97 si le taux de change reste bien orienté.

Un appel d'offres sera lancé pour le refinancement :

- à taux variable

ou

- à taux fixe.

Un rendu-compte sera fait au Conseil Municipal dès que le choix sera effectué par la Commission d'appel d'offres.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation le contrat référencé ci-dessus et à réaliser les opérations budgétaires nécessaires.

BUDGET PRINCIPAL								
	DEPENSES			RECETTES				
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refin	ancement				
. Ouverture de crédits	913.1643.89146. 20200	Le montant exact sera déterminé lorsque le taux de change appliqué à l'échéance du remboursement sera connu	. Ouverture de crédits	913.1641.89146. 20200	Le montant sera équivalent au capital remboursé par anticipation arrondi au millier de francs inférieur			
. Virement de crédits	du 913.1643.20200 au 913.1643.89146. 20200	Pour financer la différence entre le capital à rembourser et le prêt de refinancement						

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997